

Les Archives d'Arles proposent essentiellement des documents administratifs. Les lecteurs qui viennent y consulter les textes modernes se trouvent confrontés, parfois, à un problème d'écriture, surtout lorsque la période concernée est le XVII^e siècle. La langue utilisée étant le français, ils ont néanmoins l'impression de n'avoir qu'un seul autre obstacle, celui de l'orthographe ! Par contre, ceux qui travaillent sur les documents médiévaux sont souvent perplexes, sinon embarrassés, car ils ont alors affaire à trois systèmes linguistiques :

- le latin, le provençal, et, accessoirement, le français. Cette diversité est due à l'histoire même de la ville, ainsi qu'aux multiples influences qu'elle a subies, ou aux contacts qu'elle a entretenus avec d'autres régions.

Il est difficile, lorsqu'il s'agit d'Arles, de dissocier l'histoire événementielle de celle de la langue. En effet, les deux sont étroitement associées dans la mesure où la première, rejoignant la politique, influe, ou/et conditionne, la seconde.

LE PROVENÇAL, OU LA NAISSANCE D'UNE LANGUE

Avant Jésus Christ, la Provence et les Alpes Occidentales sont peuplées par les Ligures, puis par les Celtes, qui laisseront un substrat linguistique. Au 1^{er} siècle de notre ère arrivent les Romains, qui organisent la Provincia (qui s'étend de la Narbonnaise à la Viennoise), imposent leur administration, leur mode de vie et leur langue, qui s'ajoute au substrat antérieur. La région, fortement imprégnée par les institutions et la culture romaines (ou latines), adopte (adapte ?), et développe, le latin. Le Sud, romanisé plus tôt, et plus fortement, que le Nord, a de plus avec ce dernier des rapports nombreux, fluctuants, et souvent conflictuels. La tradition scolaire y est vivace. Le clergé, qui a eu longtemps le monopole de l'écriture, et de l'école, se voit supplanté (dès le X^e siècle, et dans le Midi surtout), par des écoles plus laïques (laïque = ignorant, et, très tôt, qui ignore le latin). Les notaires vont aussi acquérir rapidement une grande importance, grâce à la ré-apparition du droit romain, et à de fréquents recours à l'écrit. Les écoles urbaines naissent alors, dans lesquelles on enseigne le latin, mais aussi la langue vernaculaire, nécessaire pour être compris par tout le monde. Au XI^e siècle, les premiers troubadours favorisent l'éclosion de la poésie en langue d'oc, qui atteindra son apogée au XII^e siècle, et reste un fait unique dans la littérature, et la civilisation, européenne. Elle connaîtra son déclin après la croisade contre les Albigeois entreprise par les Français, sous la direction de Simon de Montfort, en 1208-1229. Mais, au XII^e siècle toujours, sur les pentes méridionales du Massif Central, entre Toulouse, Moissac, Castres, Rodez et Millau d'abord, dans les autres régions méridionales ensuite, se développe dans des textes autres que ceux des troubadours la langue vernaculaire, qui éclatera progressivement en différents dialectes.

TROIS LANGUES POUR UN ECRIT

Le latin reste alors la langue de l'enseignement, des échanges intellectuels, de la pensée spéculative, de la science, du droit. Le provençal rhodanien, parlé à Arles, comme l'ensemble des idiomes d'oc, est réservé, en ce qui concerne l'écrit, aux illettrés, c'est-à-

dire à ceux qui ne connaissent pas, ou ne maîtrisent pas, le latin, mais savent cependant lire et écrire, car n'étant pas analphabètes. A partir du XIV^e siècle, et surtout du XV^e, nous le rencontrons dans le texte administratif, concurrençant le latin. Il va donc être employé dans quelques chartes (mais la plupart sont en latin), dans les statuts (quelques passages), des péages. Par contre, les compoix (ou cadastres), sont presque intégralement rédigés dans le parler local pendant tout le XV^e siècle, ainsi qu'une grande partie des comptes trésoraires. Les délibérations communales sont en latin jusqu'en 1460 environ, puis en provençal jusqu'en 1510-1520, date à laquelle apparaît le français. D'autres documents, brefs, mais très intéressants quant aux relations entre Arles et d'autres cités, les consuls et les habitants, consistent en une série, (CC 520 et SQS), assez abondante, de lettres. La plupart sont en provençal. Plus familières et informelles, elles sont tout naturellement rédigées dans la langue, dite vulgaire, de communication.

L'EMERGENCE DU FRANÇAIS

Parfois, le rédacteur utilise le français. Ce dernier apparaît aussi, quelquefois, en filigrane, dans les documents en provençal, soit à travers des termes d'origine française, soit à travers des formes orthographiques proches du français. Les deux langues sont en contact depuis longtemps, et la diglossie est latente :

- Arles est un carrefour ; le Rhône permet des échanges ; l'immigration a amené de nombreuses personnes de régions plus septentrionales, qui se sont implantées dans la ville, y important leur langue d'oïl, ou d'ailleurs. Les Comtes de Provence ont eu des relations, parfois houleuses, toujours importantes, avec les souverains français. Or, plus les contacts politiques sont étroits, plus les scripteurs du texte administratif, s'éloignant du latin, usent du provençal, peut-être par réflexe, ou pour affirmer leur identité, et leur existence.

LE TRIOMPHE DU FRANÇAIS DANS L'ECRIT ADMINISTRATIF

Au XIII^e siècle, Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, d'ascendance royale et française, épouse Béatrice, fille du comte Bérenger IV, et hérite de leur domaine provençal, remplaçant ainsi la maison de Barcelone. Puis il devient roi de Naples, royaume dont il se préoccupe beaucoup. Il n'impose pas l'administration française en Provence. Quelques décennies plus tard, le 10 juillet 1480, meurt l'un de ses successeurs, le roi René. Son neveu, Charles du Maine, son héritier, décède à son tour le 11 décembre 1481. Dernier représentant de la maison d'Anjou, il lègue au roi de France la Provence, rattachée à la France en 1487, quelques années après le Languedoc. Les Français occupent alors progressivement des places dans l'administration, y introduisant leur propre système, qui va d'abord concurrencer le provençal, puis l'évincer du texte administratif. Au début du XVI^e, le bilinguisme est flagrant, et le provençal présente, parallèlement, des changements qui préludent au système en usage jusqu'à la Révolution, et même au-delà, mais qui étaient déjà perceptibles dès la fin du XV^e siècle.

En effet, l'évolution de la langue est sensible au XV^e si nous la comparons aux étapes antérieures, même si les changements s'opèrent en diachronie, et lentement. En 1539, l'édit de Villers-Côtteret, imposant la langue vernaculaire (administrative, ou celle du pouvoir en place, ipso facto le français) à la place du latin, ne fait qu'entériner une situation existant depuis déjà une ou deux décennies :

- le français, dans les Compoix, les délibérations communales, les comptes, est pratiquement omniprésent. (Rappelons que cet édit a été promulgué pour l'ensemble de la France, contre le latin des notaires, et n'est pas propre au Midi.)

A partir de cette date, les documents administratifs proposés aux lecteurs sont en français. Le présent recueil est un peu à l'image de cette réalité, et les textes dans les trois langues sont le reflet de l'ensemble du fonds, quel que soit le thème étudié. Le Rhône n'a rien d'un long fleuve tranquille, l'histoire de la langue provençale à Arles non plus.